

**POURQUOI S'IMPLIQUER DANS LA CAMPAGNE
POUR UN PROJET DE LOI SUR
L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ**

Le 4 octobre 1999

Remis à l'assemblée générale du 3 novembre 1999
et déposé à l'assemblée générale du 12 janvier 2000

De statistique en statistique, la pauvreté prend de plus en plus d'ampleur dans notre société. Au Canada comme au Québec, l'écart entre les riches et le reste de la population se creuse et la pauvreté s'accroît d'année en année. Par exemple au Québec en 1995, 23 % de la population vivait avec des revenus inférieurs au seuil de faible revenu. D'autres indices démontrent des réalités encore plus dramatiques, celle des femmes, des familles monoparentales, des jeunes et des jeunes familles. D'autant plus, que lorsqu'on situe le problème de la pauvreté dans la région métropolitaine, on se rend bien compte du drame social, le taux de pauvreté touchait 27 % de la population en 1995.

La pauvreté est au coeur de plusieurs problèmes sociaux liés à la santé, l'éducation et l'emploi. Pourtant, depuis la fin des années '90 tous les indices nous démontrent que l'économie produit de plus en plus de richesse. À la CSN, nous avons compris le paradoxe des deux situations. Le partage de la richesse, n'est-il pas le thème qui motive toutes nos actions menées depuis la tenue des États généraux de 1998 ?

Derrière ces indices de pauvreté se cachent également des préjugés sur la pauvreté des personnes. La pauvreté n'est pas un phénomène nouveau, peut-être était-elle plus marginale auparavant ? Non, au cours des années '60 et '70, le mouvement syndical et ses alliés ont dû mener de chaudes luttes afin de forcer les gouvernements à mettre en place des mesures sociales (gratuité dans les services de santé et dans l'éducation, sécurité sociale, assurance-chômage) qui devaient prémunir la population contre la pauvreté.

À ce même moment, l'économie était plus favorable à la création d'emploi, ce qui n'a pas empêché des luttes syndicales épiques pour améliorer les conditions de travail, particulièrement les salaires. La CSN a ainsi joué un rôle important pour faire en sorte que l'État rencontre son obligation vis-à-vis la répartition de la richesse collective. Aujourd'hui, nous assistons à un retour du balancier. Nous devons reprendre la lutte, mais cette fois-ci, nous devons reconstruire le filet de sécurité sociale qui s'effrite. Les impératifs économiques exigent une telle érosion de nos conditions de vie et de travail. Malheureusement, nos gouvernements cèdent trop rapidement aux règles du marché qui créent des pressions sur les moins nantis et les plus démunis. Comment pouvons-nous agir pour rétablir un certain ordre social ?

Le monde du travail et la pauvreté

Victime de cette conjoncture, le monde du travail a aussi bien changé depuis les années '70 voire même le début des années '80. Le mouvement syndical est bien placé pour s'en rendre compte. Prenons pour seul exemple la précarité du travail. Cette réalité prend plusieurs dimensions, la création d'emplois à temps partiel augmente au détriment des emplois à temps complet en plus de l'arrivée massive des travailleurs autonomes ou à contrat. Ces nouveaux types d'emploi sont créés en marge des normes et des règles législatives que nous nous sommes données. La flexibilité du marché du travail pour les uns signifie la précarité pour les autres.

Cette définition de l'emploi, ne nous rend-t-elle pas plus vulnérable devant la pauvreté? Ce portrait pose une autre question importante, le travail joue-t-il encore son rôle de prémunir contre la pauvreté les travailleuses et les travailleurs ? La détérioration de la qualité des emplois contribuerait au phénomène de la pauvreté.

En effet, les spécialistes observent un indice de pauvreté accru chez les personnes qui ne détiennent pas un emploi à temps complet. À Montréal en 1995 :

Temps complet	9 %
Temps partiel	19 %
Moins de 49 semaines	29 %
Sans travail	44 %

À la lecture de ces chiffres, nous pourrions conclure que la situation est tout de même moins pire lorsqu'une personne détient un emploi. Cependant, ce raisonnement ne tient pas si l'on considère que la pauvreté n'est pas un problème d'individus, mais plutôt un phénomène de société qui est né avec le changement de conjoncture économique mentionnée plus tôt. Les statistiques nous confirment également que de plus en plus de gens n'ont pas accès au

marché du travail. Il semble même que l'augmentation de la pauvreté soit liée à l'augmentation du taux de chômage que nous avons connue ces dernières années.

Jusqu'à maintenant le mouvement syndical et ses alliés ont mené différentes actions afin de contrer l'appauvrissement. Nous n'avons qu'à penser aux différentes luttes auxquelles le conseil central a participé : la marche des femmes du Pain et des Roses en 1995, la campagne d'appauvrissement zéro au moment du Sommet « Bouchard », les différentes campagnes CSN sur l'assurance emploi. Plus récemment au congrès de la CSN, nous adoptons une résolution afin de participer à la campagne pour faire adopter un projet de loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté.

Nous sommes donc conviés à participer au débat entourant l'élaboration d'un tel projet de loi. N'est-ce pas là pour nous, au conseil central, l'occasion de créer une convergence de nos revendications, particulièrement celles qui sont liées à l'emploi ? Ainsi, nous pourrions contribuer à un large mouvement social qui cherche à forcer le gouvernement à prendre position sur la question de la pauvreté.

Le lien avec les États généraux

Le projet de loi sur l'élimination de la pauvreté sera présenté sous la forme d'une loi-cadre. Cette loi pose des principes directeurs qui guident le gouvernement dans l'ensemble de sa législation. Nous n'avons pas à entreprendre un processus complexe qui nous conduirait à devenir des législateurs en herbe. Pour nous, il s'agit de dégager des principes à partir de nos préoccupations à l'égard de la pauvreté et de lancer cette réflexion dans nos syndicats. Lors de la tenue des États généraux en 1998, nous nous étions donnés des objectifs sociaux et syndicaux aboutissant à des revendications. Quelques unes de ces revendications peuvent être reprises dans le cadre d'un débat sur un projet de loi sur l'élimination de la pauvreté :

Un revenu décent

- Hausse du salaire minimum

Ce n'est pas pour rien que l'on mène cette revendication depuis plusieurs années avec le Front de défense des non-syndiqués. Le salaire minimum, actuellement à 6,90 \$, ne permet pas à bien des travailleurs et travailleuses de dépasser le seuil de la pauvreté établi par le Conseil national du bien-être social : 16 061 \$ pour une personne vivant seule. Encore dernièrement, la ministre du travail, Diane Lemieux, hésitait à agir sur cette question.

- Augmentation des prestations de sécurité du revenu
Nous nous étions engagés à défendre les revendications des citoyennes et des citoyens les plus démunis en 1998. Les prestations de sécurité du revenu sont actuellement fixées bien en dessous du seuil de faible revenu (parfois jusqu'à 40 % sous ce seuil). Le Front commun des assisté-es sociaux réclame en ce sens une correction des barèmes de la sécurité du revenu. Il faudrait que les prestations soient déterminées en fonction des besoins essentiels des personnes, soit les coûts du logement, de la nourriture, des médicaments et de l'habillement. En reconnaissant ces besoins essentiels pour toute personne bénéficiant de la sécurité du revenu, les prestations seraient à l'abri de mesures de saisie ou de réductions répressives. Il faut donc faire connaître ces revendications à nos membres afin qu'ils puissent appuyer les groupes de défense des sans-emploi.

L'emploi

- Freiner la précarité au travail
La campagne CSN qui exige des modifications substantielles au code du travail identifie bien les droits des travailleuses et des travailleurs :
 - Faciliter la syndicalisation
 - Reconnaissance des accréditations syndicales (art.45 Déclaration d'employeur unique)
 - Droit à la négociation regroupée
 - Inclure le statut du travail autonome

→ Élimination des clauses « orphelin »

Le conseil central et le Front de défense des non-syndiqué-es ont aussi mis de l'avant une revendication qui modifie la loi sur les normes du travail :

- Reconnaissance des mêmes droits salariaux (avantages sociaux, échelle salariale) pour tous les types d'emplois (ex. : agence de louage de main-d'oeuvre).

Mettre en jeu ces revendications dans le cadre de la campagne sur un projet de loi sur l'élimination de la pauvreté s'inscrit en continuité avec le plan de mobilisation des États généraux. Il serait donc possible de faire partager plus largement nos préoccupations.

La pauvreté et les services publics

Dans le cadre des négociations du secteur public, saisissons l'occasion de discuter publiquement du problème de la pauvreté. Après dix ans de compression, les personnes salariées du secteur public, tant dans l'éducation que dans la santé, veulent améliorer leurs conditions de travail. Présentement dans le secteur de la santé, le salaire moyen d'une personne à statut précaire s'élève à seulement 14 114 \$. De plus, le retard salarial important du secteur public par rapport au secteur syndiqué privé est devenu assez significatif (13,2% en 1998).

Ces femmes et ces hommes ont largement contribué à l'assainissement des finances publiques en plus de devoir assister à la détérioration des services donnés à la population. Devant cette situation le gouvernement refuse la négociation, il tente plutôt de mettre en opposition les augmentations de salaires revendiquées par les syndicats et les réductions d'impôt. Le gouvernement nous conduit vers une situation périlleuse, en réduisant les impôts. Il remet en question la capacité de l'état de maintenir un niveau acceptable de services publics déjà en crise et qui tendent de plus en plus vers la privatisation. En empruntant cette voie, le gouvernement ne risque-t-il pas d'appauvrir encore davantage la population ? Le droit au maintien de nos services publics de santé et à l'éducation doit être considéré dans ce débat.

Plan d'action

Cette campagne sur la pauvreté nous interpelle sur plusieurs questions importantes pour le mouvement syndical. Nous devons participer à ce rendez-vous qui se situe dans un plan d'action nationale.

9 décembre 1999	Lancement du « Livre ouvert » pour une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté à Montréal. Ce « Livre ouvert » est un texte qui sera débattu à l'occasion de consultations.
Décembre 1999	Poursuite de l'opération pétitions et appuis d'organismes. Jusqu'à maintenant le collectif du projet de loi a recueilli jusqu'à 120 000 signatures.
Décembre 1999, janvier, février et mars 2000	Période de consultations et de débats. À l'assemblée générale du conseil central, nous devons tenir un débat sur ce « Livre ouvert » en vue de préparer nos interventions au conseil fédéral de la CSN et en vue d'un événement régional. Cette étape de la consultation déterminera les choix définitifs du contenu de la loi-cadre.
Mars et avril 2000	Rédaction du texte final.
Mai 2000	Séance de clôture de cette consultation appelé « Session extraordinaire » et par la suite adoption populaire de la loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté. Fête et événement à Québec devant l'Assemblée nationale, à l'occasion du lancement de l'étape politique vers une législation.
Printemps, été et automne 2000	Poursuite de l'étape politique de la campagne en concertation avec la Marche des Femmes (ex.: intervention auprès de député-es).